

de son caractère, son affabilité, sa modestie, & son désintéressement ne le rendoient pas moins estimable, que les soins continuels qu'il donnoit à l'administration des affaires de l'Etat, & les rendres & respectueux sentimens qui l'attachoient à la personne du Roi. Mais on peut dire encore du grand Cardinal de Fleury, que de toutes les qualités qu'il réussissoit en lui, & par lesquelles il est aussi digne des éloges du public que de ses regrets, celle qui contribuera davantage à faire respecter sa mémoire, est son application à justifier la confiance du Roi par l'usage qu'il en a fait pour le bien de l'Etat, & pour la gloire du Règne de Sa Majesté.

VI.
*Ses emplois
conferés.*

Le jour de la mort du Cardinal de Fleury le Roi déclara qu'il travailleroit désormais lui-même avec ses Ministres, & le fait en effet : Cependant Sa Majesté a donné au Cardinal de Tencin l'appartement qu'occupoit ci-devant à Versailles le Cardinal de Fleury. Les Charges vacantes par la mort de ce dernier Prélat sont déjà remplies. Celle de Surintendant Général des Postes & Relais de France est donnée à Mr. Amelot Secrétaire d'Etat, qui en avoit la survivance. L'Archevêque de Rouen a été fait Grand Aumônier de la Reine, & la Charge de premier Aumônier de S. M. qu'avoit cet Archevêque, est conférée à l'Abbé de Fleury petit-neveu du feu Cardinal. L'ancien Evêque de Mirepoix Précepteur de Monseigneur le Dauphin a la feuille des Bénéfices : Et le Comte de St. Florentin devoit faire provisionnellement les fonctions de Prévôt Maître des cérémonies de l'Ordre du St. Esprit. L'Abbaye de Tournus & celle de St. Etienne, aussi
vacantes